

Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).

ASSOCIATION

Accord sur la nouvelle péréquation intercommunale

Le Conseil d'Etat, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) ont paraphé le 30 mars dernier un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Le texte prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes instauré en 2020, ainsi qu'une nette diminution, dès 2026, de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales. L'accord présenté par les trois partenaires institutionnels dessine les contours d'un contre-projet consensuel du Gouvernement à l'initiative SOS Communes.

Un nouvel accord institutionnel entre Canton et communes vaudoises a été présenté le 30 mars par les conseillères d'Etat Christelle Luisier Brodard, Rebecca Ruiz et Valérie Dittli, ainsi que par la présidente de l'UCV, Chantal Weidmann Yenny, le président de l'AdCV, Michel Buttin, et le vice-président de l'UCV, Grégoire Junod. Cet accord définit l'architecture de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Il prévoit notamment l'instauration d'une péréquation des ressources pour réduire les disparités de capacité financière entre les communes, d'une dotation minimale pour soutenir les collectivités publiques aux ressources fiscales les plus faibles ou encore d'une péréquation des besoins structurels basée sur des indicateurs objectifs. Il intègre également une répartition de certaines factures cantonales en fonction de la population, et non plus selon la capacité financière des communes.

Dépenses sociales et facture policière

Sur le plan financier, l'Etat prendra à sa charge une part plus importante de l'augmentation des dépenses sociales (de 66,6% à 83%), cela dès l'année suivant l'entrée en vigueur de la NPIV. L'accord comprend également un rééquilibrage financier en faveur des communes plus rapide que ce que prévoyait l'accord de 2020, puisqu'il sera atteint dès 2025 au lieu de 2028. Il sera de surcroît renforcé de CHF 10 millions supplémentaires par an. Ce rééquilibrage servira à réduire le montant de la Participation à la cohésion sociale (PCS) et à financer une péréquation verticale. L'Etat financera la péréquation des besoins structurels, la dotation minimale, ainsi qu'une compensation transitoire permettant de faciliter le passage vers le nouveau système.

Le nouvel accord prévoit aussi le maintien du montant actuel de la facture policière et de son adaptation. Cependant, la répartition entre communes de cette somme sera revue. Celle-ci sera désormais financée à raison de 35% par l'ensemble des communes et de 65% par les communes qui délèguent leurs missions générales de police à la Police cantonale. Ce concept a été validé par le Conseil cantonal de sécurité, présidé par le conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, en charge de la sécurité.

Accord global et historique

Fruit de négociations fructueuses menées de manière constructive et en bonne intelligence tout au long de l'hiver par l'Etat, l'UCV et l'AdCV, l'accord présenté est global. Il couvre en effet la nouvelle péréquation, les financements de la PCS et de la facture policière, ainsi que la compensation des effets des baisses fiscales décidées par le Grand Conseil. Cela en tenant compte de la situation financière de

l'Etat dans un contexte économique et financier incertain à moyen et à long terme. Cet accord s'inscrit par ailleurs comme une étape essentielle dans l'élaboration d'un contre-projet du Gouvernement à l'initiative SOS Communes qui demande que l'Etat, moyennant une bascule d'impôt partielle en sa faveur, prenne à sa charge la totalité des dépenses sociales.

Le projet de nouvelle péréquation, comprenant un bilan global de ses effets par rapport au système actuel, sera mis en consultation dans le courant du mois de mai. Des séances d'information destinées aux autorités communales seront alors organisées conjointement par les associations faîtières et le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) placé sous la conduite de la présidente du Conseil d'Etat Christelle Luisier Brodard. Ces séances permettront aux représentants des communes de mieux appréhender le projet, de façon ensuite à pouvoir se prononcer sur l'accord global en toute connaissance de cause lors des assemblées générales extraordinaires que les deux associations faîtières organiseront d'ici fin juin.

Les dispositions prévues par l'accord, qualifié d'historique ce jour par les différents partenaires, seront soumises au Grand Conseil, avec l'initiative SOS Communes, au cours de l'automne 2023. Une éventuelle votation populaire pourrait dès lors se tenir dans la première moitié de l'année suivante. Le calendrier ainsi prévu permettra l'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues le 1^{er} janvier 2025.

Les communes sont invitées à d'ores et déjà s'inscrire aux séances d'information qui seront organisées aux dates ci-dessous, soit durant la phase de consultation du projet de Loi sur la péréquation. Ces séances leur permettront de mieux appréhender les nouveaux mécanismes proposés et leurs conséquences.

Mercredi 17 mai	8h30- 11h00	Nyon
Mercredi 17 mai	14h00-16h30	Bussigny
Jedi 1 ^{er} juin	19h00-21h30	Savigny
Mercredi 14 juin	8h30-11h00	Vevey
Mercredi 14 juin	14h00-16h30	Apples
Mercredi 14 juin	19h00-21h30	Moudon
Jedi 15 juin	19h00-21h30	Pomy
Mercredi 21 juin	8h30-11h00	Ollon

Inscriptions aux séances d'information : ucv.ch/formations/seances-et-ateliers/npiv-2023.

Assemblée générale extraordinaire le 27 juin

Lors de cette AG extraordinaire, les communes devront notamment se prononcer sur l'accord mentionné ci-dessus. Cette AG se déroulera le mardi 27 juin 2023, à 18h, à Crissier. Les communes membres de l'UCV sont invitées à bloquer leurs agendas à cette date.

Cybersécurité : formation et convention de prestations

Se former sur le thème de la cybersécurité est plus que jamais essentiel. Nous vous rappelons ainsi que notre prochaine formation sur le sujet, spécialement dédiée aux communes, se déroulera le 4 mai prochain, de 8h30 à 16h30, à Jongny.

A noter que ce sujet sera porté à l'ordre du jour de notre AG extraordinaire puisqu'une convention de prestations Canton-Communes sera soumise à l'assemblée ce jour-là. Les prestations que pourraient fournir les équipes de la DGNSI pour les communes, notamment lors de cyberattaques, seront ainsi clarifiées et une répartition de leur financement discutée.

Inscriptions à la formation Cybersécurité : concepts et enjeux : ucv.ch/formations/offre-de-formation/liste-des-cours/cybersecurite.

Rapport annuel 2022

Lecture en ligne sur calameo.com/read/00589479047c4cbf68252 et/ou à télécharger sur cette page : ucv.ch/ucv/association/presentation.

Accord UCV-Airbnb sur les taxes de séjour

Un accord a été signé entre l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et Airbnb afin de faciliter l'encaissement des taxes de séjour provenant des nuitées effectuées dans les communes vaudoises. L'UCV joue dès lors le rôle d'intermédiaire entre Airbnb et les premières communes vaudoises ayant adhéré à ce partenariat.

Concrètement, Airbnb encaisse, depuis le 1^{er} avril 2023, directement la taxe de séjour au moment de la transaction puis verse ce montant à l'UCV, qui se charge ensuite de la redistribuer aux communes concernées.

L'avantage de cet accord pour Airbnb est de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour le Canton de Vaud (l'UCV) et de contribuer à la mise en œuvre de la réglementation en la matière. Par cet accord, Airbnb tend aussi à « réduire la charge administrative pour les personnes proposant leur logement sur Airbnb, soutenir l'économie locale et contribuer à un tourisme responsable. » (citation de Kathrin Anselm, General manager DACH & CEE d'Airbnb)

Les communes vaudoises y trouvent également plusieurs avantages tels qu'un encaissement facilité de la taxe de séjour, le fait de n'avoir aucune démarche administrative à effectuer pour encaisser cette taxe et une potentielle augmentation des recettes affectées à des dépenses profitant à l'ensemble des touristes. Notons au passage que ce mécanisme contribue à rendre effectif une égalité de traitement entre les professionnels de l'hébergement et les particuliers qui recourent à cette plateforme.

Vingt communes pour démarrer

A ce jour, vingt communes ont décidé d'opter pour cet encaissement facilité et centralisé. Il s'agit de Blonay - Saint-Légier, Bussigny, Chardonne, Chavannes-près-Renens, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Crissier, Ecublens, Gryon, Jongny, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Lutry, Montreux, Ollon, Pully, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Vevey et Veytaux. L'accord conclu entre Airbnb et l'UCV définit un montant fixe pour cette taxe de séjour à hauteur de 3 CHF / nuitée / personne.

Pour les communes qui ne font pas partie de ce premier groupe et qui souhaitent adhérer à ce mécanisme, l'UCV a entrepris des démarches comme la modification du règlement type afin qu'elles puissent, dans un horizon temps raisonnable, se joindre à ces vingt premières communes.

L'UCV ayant à cœur que cette opportunité puisse être offerte à l'ensemble des communes de ce canton, elle invite les communes intéressées à rejoindre ce partenariat, qui ne se seraient pas encore manifestées, à lui écrire à ucv@ucv.ch.



ACTUALITES

Formations ECA

Les inscriptions sont ouvertes pour les trois modules de formation dédiés aux communes, concernant la protection incendie et les dangers naturels dans les constructions et bâtiments :

- Session 1 : 30 mai 2023 de 8h à 11h45 à la Caserne du SDIS Etraz-Région, ch. des Rochettes 118, 1170 Aubonne
- Session 2 : 1^{er} juin 2023 de 8h à 11h45 à la Caserne du SDIS Chablais, ch. de Marjolin 91, 1860 Aigle
- Session 3 : 6 juin 2023 de 8h à 11h45 à la Caserne du SDIS régional du Nord Vaudois, rue de l'Arsenal 8, 1400 Yverdon-les-Bains
- Session 4 : 8 juin de 13h30 à 17h15 à l'Espace formation ECA, avenue de Grey 111, 1002 Lausanne
- Session 5 : 8 juin de 18h30 à 22h à l'Espace formation ECA, avenue de Grey 111, 1002 Lausanne

Inscriptions sur ce lien : eca-vaud.ch/extdppe/formco/cours/fcv.

Au programme :

- Prévenir activement les incendies et éléments naturels sur les chantiers.
- Zoom sur les pompes à chaleur et la nouvelle procédure.
- Retour d'expérience sur les inondations :
 - Mesures de protection contre les dangers naturels hydrologiques vs Equipements de collecte des eaux claires
 - Les différents acteurs et leurs rôles pour l'indemnisation suite à une inondation
- Actualités en protection incendie et tour de table :
 - Nouvelle répartition des compétences canton/commune selon l'Annexe II RLATC
 - Le rôle des bureaux externes en soutien aux communes

Ces demi-journées, qui sont gratuites, s'adressent aux Syndics·ques et Municipaux·ales responsables de la protection incendie et des dangers naturels dans les constructions et bâtiments, aux employé·es communaux·ales chargé·es des dossiers de permis de construire ainsi qu'aux responsables et technicien·nes communaux·ales en protection incendie et dangers naturels.

Programme "SuisseEnergie pour les communes"

Depuis le 1^{er} mars 2023, et jusqu'au 31 juillet 2023, villes et communes peuvent poser leur candidature à l'octroi de subventions attractives pour leurs projets de politique énergétique et climatique.

L'accent est mis sur l'efficacité énergétique des bâtiments et les énergies renouvelables, sur la mobilité ainsi que sur les installations et processus.

Pour de plus amples informations sur le programme "SuisseEnergie pour les communes", rendez-vous sur cette page : suisseenergie.ch/suisseenergie/communes.



EN DIRECT DU GRAND CONSEIL

Renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti

Le projet de décret afin de renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti (Plan climat) a été adopté par le Grand Conseil. Ce dernier prévoit notamment des subventions aux communes pour l'arborisation et la désimperméabilisation des sols ainsi qu'un accompagnement dans la réalisation de mesures de reverdissement et d'aménagements de petites surfaces vertes de qualité.

Consulter le texte adopté : [vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/detail-seance/seance-gc/1013630](https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/detail-seance/seance-gc/1013630) (22_LEG_78).

Prolongation du soutien de l'Etat à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles

Le Grand Conseil a adopté le décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de 4 ans de CHF 15'000'000.- pour la période 2022-2025, visant à prolonger le soutien de l'Etat à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles et à renforcer le soutien aux infrastructures à vocation économique (hors tourisme).

Consulter le texte adopté : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/detail-seance/seance-gc/1013635> (22_LEG_79).



FORMATIONS

Prochaines formations

- [Cybersécurité : concepts et enjeux - 4 mai à Jongny](#)
- [Contrôle interne – 5 mai à Jongny](#)
- [Gouvernance des données et stratégie numérique – 8 juin à Jongny](#)
- [Stratégie et pilotage de l'action communale – 15 juin à Jongny](#)

Voir le programme de toutes les formations sur ucv.ch/formations.
